



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT
DU LOGEMENT

A. A. D. L

N° Identification Fiscale: 000016001405697
Lotissement Saïd Hamdine Bir Mourad Rais –ALGER

AGENCE REGIONALE D'ORAN

PROGRAMME DE LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES

La Réalisation en TCE de 200 logements promotionnels aidés et 00 logements promotionnels libres avec 00 locaux à usage commercial et professionnel y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » à la commune de Hassi el Ghella , ,Wilaya d'Ain Temouchent

AVIS D'ANNULATION D'ATTRIBUTION

**DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE
CAPACITES MINIMALES N°15/25/LPA/DRO/AADL du 17/04/2025**

Conformément aux dispositions de article 4.9 de la décision N°42/DG/AADL/2017 DU 27/04/2017 régissant la passation des marchés de l'agence nationale de l'amélioration et du développement du logement « AADL » ; la direction régionale d'ORAN porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires que l'attribution provisoire de marché parue dans la presse nationale en date du **08/07/2025** et le BOMOP de l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales (relance suite à une infructuosité) n°15/25 du 17/04/2025 relatif à **La Réalisation en TCE de 200 logements promotionnels aidés et 00 logements promotionnels libres avec 00 locaux à usage commercial et professionnel y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » à la commune de Hassi el Ghella , ,Wilaya d'Ain Temouchent**, est annulée .

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance de cause d'annulation de l'attribution sont invités à se présenter au niveau de la direction Régionale AADL - ORAN sise à la Cité AADL 1377 logements - Bloc 14 - Face USTO - Oran dans les trois jours qui suivent la date de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP ou dans la presse électronique ou portail électronique .

Les soumissionnaires qui contestent l'avis d'annulation de l'attribution provisoire de marché peuvent introduire un recours auprès AADL –DG sise au lotissement Saïd Hamdine –Bir Mourad Rais –Alger dans les dix(10) jours qui suivent la date de la parution du présent avis d'annulation de l'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP ou dans la presse électronique ou portail électronique .

Si les dates limites sus –indiquées coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, elles sont prorogées au jour ouvrable suivant.

Le Directeur Régional

De l'AADL Oran